

## REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES :



15 RUE CHARITAL

13140 MIRAMAS

[prepaphysique.miramas@yahoo.fr](mailto:prepaphysique.miramas@yahoo.fr)

06.67.35.25.53

### RUN OBSTACLES MIRAMAS

29 SEPTEMBRE 2019

#### ARTICLE 1 – LE RUN OBSTACLES

C'est une épreuve sportive conçue pour le grand public à la recherche du dépassement de soi, composée de nombreux ateliers, bois, eau, boue, paille etc, qu'il faudra franchir tout en effectuant une distance de 2 km à 3 km pour les enfants, 5km (à partir de 15 ans et au-dessus), ou 10 km (+ de 18 ans).

Ce Run Obstacles aura lieu le dimanche 29 septembre 2019 au château de Cabasse à Miramas 13140.

#### ARTICLE 2 – LES COURSES ET TARIFS

**Run Obstacles Kids** 2km, 10 obstacles, de 7 à 8 ans et de 9 à 10 ans, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. 10€ jusqu'au 31 juillet / 12€ du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre / du 18 au 27 septembre 15€ incluant les frais de carte / 17€ le jour de l'épreuve (dans la limite des places disponible).

3km, 15 obstacles, de 11 à 12 ans et de 13 à 14 ans, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs. 10€ jusqu'au 31 juillet / 12€ du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre / du 18 au 27 septembre 15€ incluant les frais de carte / 17€ le jour de l'épreuve (dans la limite des places disponible).

**Run Obstacles Sprint** 5km, 20 obstacles, accessible à partir de 15 ans avec accord parental. Certificat médical obligatoire. 18€ jusqu'au 31 juillet / 22€ du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre / 28€ du 18 au 27 septembre incluant les frais de carte / 32€ le jour de l'épreuve (dans la limite des places disponible).

+ **VAGUE Run Obstacles FAMILY / idem Sprint** avec accompagnant adulte (majeur) avec enfants à partir de 10 ans. Tarifs adultes & tarifs enfants les mêmes que pour les autres courses.

**Run Obstacles Strong** 10km, 30 obstacles, accessible à partir de 18 ans. Certificat obligatoire. 23€ jusqu'au 31 juillet / 27€ du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre / 31€ du 18 au 27 septembre incluant les frais de carte / 35€ le jour de l'épreuve (dans la limite des places disponible).

#### **TARIFS dégressifs pour l'inscription sur les 2 courses SPRINT & STRONG :**

38€ jusqu'au 31 juillet / 45€ du 1<sup>er</sup> août au 17 septembre / 55€ du 18 au 27 septembre / 64€ le jour de l'épreuve

La date de naissance au jour du Run Obstacles sera prise en compte pour l'affectation dans les catégories.

#### ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS & CERTIFICAT MEDICAL

Les inscriptions peuvent être prises de deux façons :

- Soit sur internet (les frais de gestion dossier sont compris dans le prix) **Certificat médical téléchargeable sur la plateforme et à scanner une fois rempli par le médecin**
- Soit sur place (sous réserve de places disponibles)

Retrait des dossards le jour de l'épreuve à partir de 7h30 sur présentation de votre certificat médical, de votre confirmation d'inscription ainsi que votre pièce d'identité.

Les engagements sont fermes et définitifs, pas de remboursements sauf raisons médicales (certificat médical à l'appui)

#### **ARTICLE 4 – CLASSEMENTS ET VAGUES**

Plusieurs vagues aux choix par courses (dans la limite des places disponibles), les départs seront échelonnés toutes les 10 minutes. **Epreuves Non Chronométrées, Non Classantes.** Nous préférons privilégier le côté convivial et l'entraide

#### **ARTICLE 5 - PARCOURS & OBSTACLES**

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours, matérialisées par des rubalises ou banderoles. Ils devront impérativement respecter les consignes des bénévoles présents sur chaque obstacle. Les participants du Run Obstacles Strong Sprint et Kids, reconnaissent être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance de 2km à 10 kilomètres, en particulier courir, ramper et escalader des obstacles en hauteur. Les participants reconnaissent être aptes à passer dans une eau froide et dont la profondeur pourrait atteindre 1 mètre. Aucun obstacle n'est obligatoire. Si les participants préfèrent éviter des obstacles pour quelque raison que ce soit (phobie, peur, stress, fatigue, etc...), ils pourront passer sur le côté et devront effectuer une petite pénalité ex. 10 burpees

Tout comme l'échec à la poutre, aux lancers de précisions ... entraîneront des pénalités (burpees, boucle de 100m à courir ...) qui seront précisées lors de l'accueil et du briefing de départ.

#### **ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La course est ouverte à tous, affiliés ou non à une fédération sportive. De par les obstacles mis en place et le dénivelé naturel, le Run Obstacles requiert une bonne condition physique de base. Tout participant doit avoir au moins 7 ans pour les kids 15 ans pour les 5km et 18 ans pour le 10km, pour prendre part au Run Obstacles. Cependant, un coureur âgé de moins de 18 ans le jour de la course ne pourra participer que s'il fournit une autorisation parentale et un **certificat médical datant de moins d'un an et attestant son aptitude à participer à une course d'obstacles (CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE MINEURS ET MAJEURS)**. Ceux-ci seront adressés par mail à **ONSINSCRIT.COM** ou à remettre au plus tard le jour de la course. Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Sans ces documents en possession des organisateurs, les participants ne pourront pas prendre part à la course. Les parents inscrivant leur(s) enfant(s) au Run Obstacles Kids ou la Sprint engagent d'office leur responsabilité. Conscients que ce type de course à pied comporte des risques, ils s'engagent à ne pas attaquer l'organisation.

#### **ARTICLE 7 - UTILISATION D'IMAGE**

L'autorisation est donnée aux organisateurs du Run Obstacles ainsi qu'à leurs ayants droits tels que partenaires et médias d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les coureurs pourraient apparaître sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

#### **ARTICLE 8 - ASSURANCES**

Responsabilité civile et individuelle accident : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. L'assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

## **ARTICLE 9 - DOMMAGE MATERIEL**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

## **ARTICLE 10 - MODIFICATION – ANNULATION DE LA COURSE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, de menaces terroristes ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de supprimer des obstacles, d'arrêter la course ou de l'annuler et ceci sans aucun remboursement. En cas de force majeure nous reporterons les épreuves à une date ultérieure.

## **ARTICLE 11 - RECOMPENSES**

- Pack coureur à tous les participants
- Challenge du nombre

## **ARTICLE 12 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition à chaque poste de ravitaillement et sur le site de départ/arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

## **ARTICLE 13 - RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements liquides seront proposés aux participants en cours d'épreuve pour la « STRONG » et à l'arrivée pour la « SPRINT » et les « KIDS ».

## **ARTICLE 14 - TENUE ET EQUIPEMENT**

Collant ou survêtement et gants pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés. Le port de bijoux est vivement déconseillé. **Le port de déguisement est autorisé** mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. Les chaussures à pointes (spikes) sont interdites ainsi que les bâtons de trail ou de marche.

## **ARTICLE 15 - CONSIGNE, SANITAIRES ET DOUCHES**

Il n'y a pas de consigne, les coureurs devront gérer leurs affaires (parking à proximité du départ et de l'arrivée). Des toilettes seront à disposition à côté du départ. Un jet d'eau sera mis en place derrière la buvette pour que les coureurs puissent se rincer.

## **ARTICLE 16 – SECURITE**

Présence de la croix blanche et de la police municipale.

## **ARTICLE 17 – LITIGE**

L'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir ses droits quelconques à l'égard des organisateurs pour quelque raison que ce soit.